

## **Réunion du Conseil Municipal du 23 février 2023**

L'an Deux Mil vingt-trois, le 23 février à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre POISSANT, le Maire.

### **Etaient présents :**

MM BRAQUEHAIS, CAVELIER, CRISTIN, DUVAL, HERRIER, LEJEUNE, LEMARCHAND, POISSANT, MARTIN

Mmes BOULLEN, LEFEBVRE, SINSEAU

Absente : Mme ALEXANDRE

**Secrétaire de séance** : M. HERRIER

**Date de convocation** : 17 février 2023

### **Ordre du jour :**

- Approbation du dernier compte-rendu
- Syndicat électrique
- Investissement 2023
- Vidéoprotection
- Questions diverses

---

### **Approbation du dernier compte rendu**

M. le Maire demande aux élus de se prononcer sur le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2022.

**Avis du conseil municipal** : Le conseil municipal approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents et représentés.

### **Syndicat électrique**

M. le Maire donne lecture aux élus du courrier reçu du SDE 76 le 22 décembre 2022 concernant la programmation des travaux 2023.

« Les demandes de travaux pour 2023, accompagnées de la délibération favorable sollicitant le SDE 76, sont provisoirement mises en attente et ne pourront être engagées pour le moment.

Le SDE 76 est tenu d'établir au printemps 2023 une liste principale des dossiers retenus pour le programme 2023 et une liste complémentaire de projets en attente. C'est pourquoi, il est important que les communes classent leurs demandes par ordre de priorité de réalisation, afin de nous aider à proposer la programmation 2023. (cf. formulaire en pièce jointe).

Le formulaire est à retourner pour le 30 mars 2023. »

M. le Maire propose de réunir la commission budget pour réévaluer nos demandes de travaux et pour préparer une réponse au SDE 76. La décision finale sera adoptée lors du prochain conseil municipal.

## Investissement 2023

La commission budget s'est réunie le lundi 20 février 2023 afin d'évaluer les besoins en investissements. Le tableau suivant présentant les travaux envisagés en 2023 est présenté en séance.

Investissements	Dépenses (€ TTC)	Recettes (€ TTC)	Commentaires
Columbarium	5 900	0	Travaux quasiment achevés
City Stade	71 100	47 300	Travaux en cours d'achèvement
Sécurisation D80	18 400	0	8 400 € de frais d'étude
Eclairages	?	?	
Défense Incendie	45 700	30 500	
Vidéoprotection	35 400	23 600	
Salle polyvalente	5 000		Lave-vaisselle
Excédent 2022		81 787	
Taxe aménagement		7 000	Estimation
<b>Bilan</b>	<b>181 500</b>	<b>190 187</b>	

- L'extension du columbarium a été décidée lors du conseil municipal du 17 février 2022. Les travaux viennent d'être achevés et seront donc comptabilisés sur l'exercice 2023.
- Le city stade dont la réalisation a également été approuvée lors de ce même conseil municipal est en cours d'achèvement (à ce stade, la structure est posée et scellée).
- Concernant le projet de sécurisation de la D80, une rencontre a eu lieu le 13 janvier 2023 avec la Direction des Routes (DDR) afin de faire un point sur le dossier. Il ressort de cette rencontre la nécessité de mettre à jour les plans d'aménagement (notamment intégration des accès du nouveau lotissement du Clos Gibeaux). Ce sera à la commune de procéder ensuite à un appel d'offre auprès de plusieurs entreprises afin de chiffrer l'ensemble des travaux. Sur le plan du financement, la DDR a cependant annoncé une prise en charge à hauteur de 50 % HT des frais d'étude, des levés topographiques et des éventuels frais de suivi du projet par une assistance à maîtrise d'ouvrage. De plus, elle prend en charge à 100 % HT tous les travaux de chaussée (enrobé, coussins lyonnais, écluses, ...) de caniveau à caniveau.

Le dossier devra être bouclé au plus tard le 31 octobre 2023 pour pouvoir procéder aux demandes de subvention correspondantes.

- Le poste éclairage devra être affiné dans le cadre de la future commission budget. Il s'agit du remplacement des éclairages actuels par des dispositifs LED.
- Le poste « défense incendie » correspond à la réalisation de la première phase du projet. Nous sommes en attente des retours de demande de subventions avant d'engager les travaux correspondants.
- Le poste « vidéoprotection » est discuté dans l'item suivant.
- Concernant la salle polyvalente, on envisage en priorité le remplacement du lave-vaisselle qui commence à dysfonctionner. Suivant les possibilités financières, l'équipement d'un chauffe-plat pourrait être aussi discuté. Des travaux électriques sont également prévus à la suite du passage de la commission de sécurité mais hors budget d'investissement.

M. le Maire propose de réunir la commission budget le lundi 13 mars 2023 à 17h30 à la mairie.

## **Vidéoprotection**

En préambule, un rappel du contexte du projet de vidéoprotection est effectué en s'appuyant sur la note de synthèse qui a été diffusée pour information aux élus le 21 février dernier.

Début 2022, nous avons rencontré la Police Municipale Intercommunale pour identifier nos besoins potentiels en matière de vidéo protection. Rappelons que la vidéoprotection est une démarche encouragée et soutenue par Caux Seine agglo. Lors du conseil municipal du 15 avril 2022, nous avons approuvé l'adhésion de la commune au groupement de commande mis en place par la communauté d'agglomération pour les équipements de vidéo protection.

En janvier 2023, nous avons poursuivi l'instruction de ce projet en rencontrant la société Philéas Technologie sélectionnée par Caux Seine agglo pour équiper les communes qui le souhaiteraient. A cette occasion, nous avons précisé et affiné nos besoins en ciblant la protection des trois zones spécifiques suivantes :

- Site 1 : Mairie, entrée de l'école, parking mairie, cimetière, D80
- Site 2 : Salle polyvalente et parking afférent
- Site 3 : City stade, stade de football, local technique de la commune

Le but de ce projet qui a déjà fait l'objet de délibérations lors du précédent mandat est de prévenir avant tout les incivilités (bris de vitre, tentative d'effraction, dégradations des équipements communaux, trafics divers, etc.). Par ailleurs, la démarche engagée par Caux Seine agglo présente actuellement une opportunité financière intéressante du fait du regroupement de commande qui permet d'optimiser les coûts d'installation et de maintenance des équipements.

Sur le plan budgétaire, la dépense correspondante peut être subventionnée via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et le Département de Seine-Maritime. Ainsi,

notre intention est de solliciter ces entités à hauteur de 80 % du montant total HT du projet.

Toutefois, la PMI nous a indiqué récemment que les installations mises en place au cours des années antérieures ont bénéficié en moyenne d'une aide finale comprise entre 50 et 60 %.

Le montant financier de l'opération s'élève actuellement à 35 393,52 € TTC (29 494,60 € HT). Il résulte d'une première phase de négociation menée par Mme LEFEBVRE, MM. DUVAL et HERRIER avec le fournisseur. Une seconde phase de négociation plus approfondie est prévue avec la PMI qui dispose d'une visibilité sur tous les devis proposés aux communes intéressées. A ce jour, en intégrant le fond de compensation de la TVA (récupération partielle de TVA deux ans après la fin des travaux), la contribution financière de la commune à ce projet s'élèverait donc probablement à environ 13 000 € TTC. Il faut également prendre en compte le coût annuel de maintenance des équipements de vidéoprotection qui s'élèverait dans notre cas à environ 1 700 € TTC.

Dans le cadre de la discussion, Mme LEFEBVRE confirme que les zones privées qui se retrouveront dans le champ de vision des caméras seront floutées. Par ailleurs, M. LEJEUNE suggère de solliciter la compagnie d'assurance de la commune pour demander une réduction sensible de la police d'assurance du fait de la présence de la vidéoprotection sur le site.

#### **Avis du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver dans les termes suivants :

Nb de voies pour :	11
Nb de voies contre :	0
Nb d'abstentions :	1 (M. BRAQUEHAIS)

- Le projet de vidéoprotection de la commune visant principalement à surveiller et protéger les zones suivantes :
  - o Site 1 : Mairie, entrée de l'école, parking mairie, cimetière, D80
  - o Site 2 : Salle polyvalente et parking afférent
  - o Site 3 : City stade, stade de football, local technique de la commune
- La réalisation de ce projet pour un montant de 35 393,52 € TTC (29 494,60 € HT), correspondant principalement à l'implantation et à la configuration :
  - o D'un serveur dédié dans la mairie
  - o De caméras positionnées de façon à visualiser les zones décrites ci-dessus
- Le choix de la société Philéas Technologie pour l'installation et la maintenance ultérieure de ces équipements, cette société ayant été sélectionnée par le service « marché public » de CAUX SEINE aggro dans le cadre d'une procédure d'une mise en concurrence ;
- Le plan de financement proposé pour ce projet basé sur :

- Une subvention de l'Etat via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 30 % du montant total HT, soit 8 848,38 € HT ;
  - Une subvention du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 25 % du montant total HT, soit 7 373,65 € HT ;
  - Une subvention du Département de Seine-Maritime à hauteur de 25 % du montant total HT, soit 7 373,65 € HT ;
  - Un financement sur fonds propres de la commune comprenant 20 % du montant total HT, soit 5 898,92 € HT, et la TVA de 20 % sur le montant total, soit 5 898,92 €. A noter que la TVA, pourra être récupérée en partie deux ans après la réception des travaux dans le cadre du fond de compensation de TVA (FCTVA).
- L'inscription de la dépense totale correspondant aux travaux de ce projet de vidéoprotection dans le budget 2023 de la commune.

De plus, le conseil municipal donne délégation à M. le Maire pour :

- Signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de l'opération (devis Philéas Technologie et autres travaux éventuels nécessaires à la réalisation de ce projet) ;
- Effectuer toutes les démarches nécessaires permettant de solliciter les demandes de subvention auprès des organismes financeurs : Etat (DETR et FIPD) et Département de Seine-Maritime.

## **Questions diverses**

- Point sur les travaux récents

### Défense incendie

Le poteau incendie situé près de la salle polyvalente qui était défectueux a été remplacé ce 23 février par la S.T.G.S.

### Clôture du cimetière

M. DUVAL a consulté l'entreprise qui a réalisé les précédents travaux du cimetière pour chiffrer la rénovation de la partie de clôture située le long de la D80. La proposition s'élève à 7 248 € TTC pour 35 m de clôture. Ce projet sera pris en compte lors de l'établissement du budget 2023 pour évaluer sa faisabilité.

A noter qu'un des riverains du cimetière, M. PLUMÉ, a été autorisé à poser à ses frais un brise-vent ou occultant sur la nouvelle clôture attenant à son terrain.

### Columbarium

L'extension du columbarium est quasiment terminée.

- Abri spectateur du RCN

M. le Maire indique qu'il a informé la Police Municipale Intercommunale de la situation concernant cet abri (réception d'un courrier d'avocat représentant l'association sportive RCN) en vue d'obtenir l'aide du service juridique de Caux Seine aggl. Le rendez-vous avec le service juridique aura lieu vendredi 24 février à 9h00 avec M. LUST.

- Curage des caniveaux de la D80

La Direction des Routes est intervenue cette semaine le long de la D 80.

---

Prochain conseil municipal le vendredi 24 mars 2023 à 20h30 en mairie

---

### Délibérations

**Délibération 23022023/01** : Approbation du projet de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune

---

POISSANT Pierre	BRAQUEHAIS Mickaël	CAVELIER Sylvain	CRISTIN Guillaume
DUVAL Yves	HERRIER Dominique	LEJEUNE Norman	MARTIN Etienne
LEMARCHAND Sylvain	ALEXANDRE Mathilde Absente	BOULLEN Claire	SINSEAU Clémence
LEFEBVRE Carine			